



NESTLÉ S.A.

Cham et Vevey, le 12 mars 2007

Cher actionnaire,

Veillez trouver ci-joint la convocation à l'Assemblée générale ordinaire 2007 de Nestlé, ainsi que les propositions sur lesquelles vous serez appelé à voter. Permettez-moi de commenter brièvement deux points, le premier *ne* figurant *pas* à l'ordre du jour, tandis que le second y est inscrit.

Le sujet qui *n'est pas* inscrit à l'ordre du jour est une révision de nos Statuts. L'an dernier, votre Conseil avait proposé aux actionnaires une modification qui permettrait une modernisation des Statuts, laquelle était dans les faits précédemment impossible pour certaines dispositions. La proposition du Conseil a obtenu le soutien de 98% des actions représentées à l'Assemblée des actionnaires. Les Statuts ont donc été complétés par un article confiant au Conseil le mandat d'établir un projet de révision totale des Statuts. La résolution des actionnaires sur cette révision requerrait une majorité de deux tiers des voix représentées.

La décision claire prise par les actionnaires lors de l'Assemblée générale de l'année dernière a fait l'objet d'une contestation en justice par un actionnaire. Afin de respecter les droits minoritaires et de minimiser toute incertitude juridique, le Conseil d'administration attendra l'issue de la procédure judiciaire avant de soumettre les nouveaux Statuts aux actionnaires pour approbation. Votre Conseil demeure convaincu que cette modernisation est dans le meilleur intérêt de la Société et de ses actionnaires. Comme je l'ai dit précédemment, l'objectif est de doter Nestlé de Statuts équilibrés qui tiennent compte des intérêts des divers groupes d'actionnaires ayant exprimé des priorités différentes, qui reflètent les changements survenus au niveau du cadre législatif et en matière de gouvernement d'entreprise et, point le plus important, qui soient dans le meilleur intérêt de la Société afin de créer à long terme de la valeur durable pour les actionnaires.

Le sujet qui figure à l'ordre du jour est ma réélection en qualité de membre du Conseil. Dans ce contexte, je me permets de vous rappeler que j'ai annoncé lors de l'Assemblée de l'année dernière mon intention de renoncer à ma fonction d'Administrateur délégué après l'Assemblée générale ordinaire 2008. Cela a été un grand honneur pour moi de vous servir dans cette fonction depuis 1997. Le Conseil nommera mon successeur à ce poste en temps voulu, et cette nomination sera annoncée bien avant l'Assemblée des actionnaires 2008.

Cette année, nous tiendrons notre 140^e Assemblée générale ordinaire, raison pour laquelle j'ai demandé à Monsieur Albert Pfiffner et à Monsieur Hans-Jörg Renk de mettre à jour notre histoire récente dans un ouvrage qui sera publié à l'occasion de cet anniversaire: «Le défi du changement. Nestlé 1990 – 2005» évoque le volet le plus récent de notre histoire impressionnante, débutée il y

a 140 ans. Nous avons le privilège de vous l'offrir en témoignage de notre reconnaissance. Vous pouvez demander à recevoir un exemplaire en utilisant le bulletin-réponse ci-joint. J'espère que sa lecture approfondira votre compréhension des stratégies et de l'orientation à long terme de votre Société.

Dans l'attente d'avoir le plaisir de vous accueillir à notre prochaine Assemblée générale ordinaire, je vous prie d'agréer, Cher actionnaire, l'expression de mes sentiments distingués.



Peter Brabeck-Letmathe
Président du Conseil d'administration
Nestlé S.A.

Pour information



NESTLÉ S.A.

Cham et Vevey, le 12 mars 2007

Convocation à l'Assemblée générale

Madame, Monsieur,

Nous avons l'honneur de vous inviter à la

140^e Assemblée générale ordinaire

qui se tiendra le jeudi 19 avril 2007, à 14h30, au «Palais de Beaulieu» à Lausanne, Suisse.

Ordre du jour et propositions du Conseil d'administration

1 Rapport annuel; comptes de Nestlé S.A. et du groupe Nestlé de l'exercice 2006; rapports des réviseurs

Proposition:

Approbation du rapport annuel, des comptes de Nestlé S.A. et des comptes consolidés du groupe Nestlé de l'exercice 2006

2 Décharge au Conseil d'administration et à la Direction

Proposition:

Décharge aux membres du Conseil d'administration et de la Direction

3 Décision sur l'emploi du bénéfice résultant du bilan de Nestlé S.A.

Proposition:

Bénéfice résultant du bilan

Report de l'exercice 2005

Bénéfice de l'exercice 2006

CHF 875 365 054

CHF 6 898 667 700

CHF 7 774 032 754

Emploi proposé

Transfert à la réserve spéciale

Dividende pour 2006, CHF 10.40 par action sur 383 722 074 actions

Dividende pour 2006, CHF 10.40 par action sur 2 277 526 actions réservées aux droits d'option pouvant être exercés durant l'année 2007, sur 2 230 269 actions en couverture de warrants

et sur 600 279 actions détenues à des fins de négoce

CHF 2 500 000 000

CHF 3 990 709 569

CHF 53 123 970

CHF 6 543 833 539

CHF 1 230 199 215

Solde à reporter à nouveau

4 Réduction du capital-actions et modification consécutive de l'article 5 des statuts

Proposition

Comme annoncé en relation avec le second programme de rachat d'actions de CHF 3 milliards, lancé le 17 novembre 2005, le Conseil d'administration propose, afin de compléter ce programme, de réduire le capital-actions de CHF 7 663 200 par annulation de 7 663 200 actions nominatives d'une valeur nominale de CHF 1 chacune. En conséquence, l'article 5 des statuts de la Société sera modifié comme suit:

Article 5 Capital-actions

Le capital-actions est de CHF 393 072 500 (CHF trois cent quatre-vingt-treize millions soixante-douze mille cinq cents) divisé en 393 072 500 actions nominatives d'une valeur nominale de CHF 1 chacune, entièrement libérées.

Explications

Nestlé S.A. a achevé le 20 octobre 2006 son second programme de rachat d'actions avec le rachat de 7 663 200 actions à un prix moyen de CHF 391.36 par action sur sa deuxième ligne de négoce sur virt-x. Le second programme de rachat avait été annoncé dans le contexte d'un cash flow fort et continu, d'une solide classification AAA et d'une absence d'acquisitions majeures.

Nestlé détient aussi 4 766 300 «actions de réserve», qui ont été émises par résolution de l'Assemblée générale ordinaire de 1989 pour garantir des droits de conversion ou d'option résultant d'emprunts futurs par obligations ou pour être utilisées à d'autres fins dans l'intérêt de la Société, selon décision du Conseil d'administration. Les «actions de réserve» ont été libérées à leur valeur nominale, mais n'ont jamais été attribuées au prix du marché.

Pour réduire le capital-actions le Conseil d'administration propose d'annuler (i) ces 4 766 300 «actions de réserve» et (ii) 2 896 900 actions rachetées sur la deuxième ligne de négoce. Le capital-actions de l'article 5 des statuts sera réduit en conséquence. Les 4 766 300 actions restantes rachetées sur la deuxième ligne de négoce seront utilisées dans le but de couvrir les plans de rémunération du groupe Nestlé en actions Nestlé S.A. ou en options sur ces actions.

Dans un rapport de révision spécial à l'Assemblée générale les réviseurs KPMG Klynveld Peat Marwick Goerdeler S.A. ont confirmé que les créances sont entièrement couvertes même après la réduction du capital.

La réduction du capital par annulation d'actions ne peut être accomplie qu'après, notamment, la publication de l'avis aux créanciers conformément à l'art. 733 CO. Cet avis aux créanciers sera publié après l'Assemblée générale ordinaire dans la Feuille Officielle Suisse du Commerce.

5 Réélections au Conseil d'administration

Proposition

Réélection individuelle de M. Peter Brabeck-Letmathe (pour la durée fixée dans les statuts, soit cinq ans) et de M. Edward George (pour une durée de quatre ans).

Explications

Le Conseil d'administration propose de réélire individuellement M. Peter Brabeck-Letmathe, citoyen autrichien, né en 1944, Président et Administrateur délégué de Nestlé S.A. et M. Edward George (Lord George), citoyen britannique, né en 1938, ancien Gouverneur de la Banque d'Angleterre.

M. Brabeck-Letmathe, qui a rejoint Nestlé en 1968, est Administrateur délégué de Nestlé S.A. depuis 1997, a assumé la charge de Vice-Président du Conseil dès 2001 et est Président de Nestlé S.A. depuis 2005. Il a déjà annoncé son intention de renoncer à sa fonction d'Administrateur délégué après l'Assemblée générale ordinaire de 2008.

Lord George se présente pour la première fois pour une réélection. Pendant la durée de son premier mandat il a fait de très précieux apports à la Société en tant que membre du Conseil ainsi que par ses activités dans divers comités du Conseil. La réélection de Lord George est proposée pour une durée de quatre ans en ligne avec la limite d'âge (de 72 ans) prévue pour les administrateurs dans le Règlement du Conseil.

Cartes d'entrée

Les cartes d'entrée peuvent être commandées jusqu'au jeudi 12 avril 2007 à 12 heures au plus tard, auprès du Bureau des actions de la Société à Cham, au moyen du bulletin-réponse ci-joint. Elles seront expédiées dès le mardi 3 avril 2007.

Seuls les actionnaires inscrits au registre des actions avec droit de vote en date du 30 mars 2007 pourront exercer leur droit de vote.

Délégation de pouvoir

Si vous ne pouvez participer personnellement à l'Assemblée générale, vous avez la possibilité de vous faire représenter par un autre actionnaire inscrit au registre des actions avec droit de vote, par Nestlé S.A. ou par le représentant indépendant au sens de l'art. 689c CO, Me Jean-Ludovic Hartmann, avocat, Boulevard de Pérolles 7, CH-1701 Fribourg. Le bulletin-réponse ci-joint peut servir pour l'octroi d'un tel pouvoir ainsi que pour les instructions au représentant indépendant. En l'absence d'instructions écrites concernant tout ou partie de l'ordre du jour, le représentant indépendant exercera le droit de vote conformément aux propositions du Conseil d'administration. Les actionnaires ne seront représentés par Nestlé S.A. que s'ils souhaitent approuver les propositions du Conseil d'administration. Les procurations comportant des instructions différentes seront transmises au représentant indépendant. Les pouvoirs signés en blanc seront considérés comme mandat donné à Nestlé S.A. d'approuver les propositions du Conseil d'administration. Le bulletin-réponse est à envoyer au Bureau des actions à Cham ou directement au représentant indépendant au moyen de l'enveloppe correspondante.

Vous trouverez en annexe le résumé du Rapport de gestion 2006 qui vous donne un aperçu des résultats réalisés tant par Nestlé S.A. que par le Groupe Nestlé dans son ensemble. Si vous désirez disposer d'informations plus détaillées sur les résultats financiers et sur les différents secteurs d'activité de notre entreprise, nous vous invitons à commander le Rapport de gestion 2006 complet, disponible à partir du 15 mars 2007, en cochant la case appropriée du bulletin-réponse ci-joint. Vous voudrez bien procéder de même, si vous désirez obtenir le Rapport semestriel janvier/juin 2007 qui paraîtra au mois d'août 2007. Ces documents seront aussi à votre disposition sur internet (www.nestle.com).

Nous vous prions d'adresser toute correspondance concernant l'Assemblée générale au Bureau des actions de Nestlé S.A., case postale 380, CH-6330 Cham, tél. +41 41 785 20 20, fax +41 41 785 20 24.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de notre considération distinguée.

**NESTLÉ S.A.
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**